



## Déclaration d'accessibilité

Domifa

14/12/2021

Ce rapport vous est remis dans le cadre du programme « accessibilité web des sites prioritaires de l'État », piloté par le Service d'Information du Gouvernement (SIG), qui fait suite au Conseil des Ministres du 3 mars 2021.

## Table des matières

#### **INSTRUCTIONS DE PUBLICATION3**

À propos de cette déclaration d'accessibilité3
Publication de la déclaration d'accessibilité et de la mention obligatoire3

#### **DECLARATION D'ACCESSIBILITE4**

État de conformité4 Résultats des tests4

Contenus inaccessibles4

Technologies utilisées pour la réalisation du site5

Agents utilisateurs et technologies d'assistance utilisées pour vérifier l'accessibilité des contenus5

Retour d'information et contact5

Voies de recours6

Déclaration d'accessibilité 2/6

### Instructions de publication

## À propos de cette déclaration d'accessibilité

La présente déclaration d'accessibilité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, RGAA 4.1, doit être relue et complétée par vos soins. Elle relève en effet de votre responsabilité.

Des commentaires apportent des précisions sur des passages précis ou indiquent où des actions sont requises de votre part.

Elle reprend les éléments indiqués dans la section Obligations d'accessibilité<sup>1</sup> du RGAA 4 :

- État de conformité ;
- Signalement des contenus non accessibles ;
- Dispositifs d'assistance et de contact ;
- Mention du Défenseur des droits.

La validité de la déclaration de conformité est de 3 ans maximum après la date de publication de la déclaration.

Néanmoins, si le site est modifié de façon substantielle, elle doit être mise à jour.

Elle doit également être mise à jour dans un délai de 18 mois après la date de publication d'une nouvelle version du référentiel RGAA.

Pour plus de renseignements concernant la déclaration d'accessibilité, vous pouvez prendre connaissance de <u>la</u> section qui lui est dédiée dans le RGAA 4.

# Publication de la déclaration d'accessibilité et de la mention obligatoire

Pour la démarche, il est nécessaire de déterminer où il serait le plus pertinent de rajouter la mention obligatoire ("Accessibilité : partiellement conforme") qui servirait de lien vers la déclaration d'accessibilité.

Veillez à ce que la déclaration de conformité soit bien proposée sous un format accessible et à l'inclure dans l'échantillon d'audit une fois que la page a été créée. Le format à privilégier est le format HTML.

Déclaration d'accessibilité 3/6

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> https://www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/obligations/#d%C3%A9claration-daccessibilit%C3%A9

#### Déclaration d'accessibilité

DomiFa s'engage à rendre son site internet accessible aux personnes en situation de handicap conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, DomiFa travaille à l'élaboration de son schéma pluriannuel d'accessibilité et des plans d'action annuels qu'il mettra à disposition sur cette page prochainement.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site <a href="https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/">https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/</a>. Elle a été éditée le 14/12/2021.

## État de conformité

Le site <a href="https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/">https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/</a> est non conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, <a href="RGAA version 4.1">RGAA version 4.1</a>, en raison des non-conformités énumérées dans la section « Résultats des tests »

#### Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé le 11/10/2021 par la société Access42 révèle que le site est conforme à 32,73% au RGAA version 4.1.

L'échantillon des pages du site ayant fait l'objet d'une vérification de conformité est le suivant :

- Accueil
- 2. Mentions légales
- 3. CGU
- 4. FAQ
- 5. Authentification
- 6. Domiciliés
- 7. Domiciliés : Nouvelle demande
- 8. Domicilié: Actif
- 9. Inscription
- 10. Compte
- 11. Utilisateurs
- 12. Importer
- 13. Statistiques

Le site a un niveau d'accessibilité faible. Certaines non-conformités impactent principalement les personnes aveugles et celles qui naviguent au clavier. Des correctifs sont prévus.

#### Contenus inaccessibles

#### Non-conformités

Sont listées ci-dessous les principales non-conformités du site.

- Sur la page Statistique, des images porteuses d'information ne possédant pas d'alternative;
- Des informations véhiculées uniquement par la couleur ou par la forme ;
- De nombreux contrastes insuffisants sur des textes et des éléments graphiques;
- Des tableaux dont les cellules d'en-têtes ne sont pas correctement déclarées et associées aux cellules de données;
- Des liens dont l'intitulé n'est pas explicite ou des liens vides ;
- Des fonctionnalités JavaScript qui ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance ou ne sont pas accessibles au clavier;
- Des messages de statut non restitués par les technologies d'assistance ;
- Des erreurs de validation du code ;
- L'utilisation de nombreuses balises à des fins de présentation ;
- Quelques problèmes de hiérarchie de titres ;
- Des problèmes dans la structure des pages et la définition de leurs zones principales ;
- Quelques suites d'éléments qui ne sont pas structurés avec des listes ;
- L'utilisation d'attributs HTML de présentation ;
- Des informations véhiculées uniquement avec CSS;
- Des contenus qui ne sont pas compréhensibles lorsqu'ils sont consultés dans l'ordre du code HTML;

Déclaration d'accessibilité 4/6

- L'invisibilité des prises de focus sur de nombreux éléments interactifs ;
- Le bouton « Me connecter » qui n'est pas restitué par les technologies d'assistance;
- Des problèmes d'accès à l'information lorsque les pages sont zoomées à 400%;
- Les formulaires :
  - Des champs dépourvus d'étiquettes ou dont certaines informations liées à la saisie attendues ne sont pas inclues dans l'étiquette ;
  - Des champs de même nature qui ne sont pas regroupés ;
  - Des champs obligatoires qui ne sont pas correctement indiqués, l'absence d'indications de format attendu, des messages d'erreurs ou de description non reliés aux champs;
  - o L'absence d'attributs de remplissage automatique des champs ;
- L'absence de lien d'accès rapide au contenu principal des pages ;
- Une durée de session limitée sur laquelle l'utilisateur n'a pas de contrôle ;
- Sur la page « Importer », le tutoriel d'import au format PDF qui ne possède pas d'alternative accessible.

## Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript

## Agents utilisateurs et technologies d'assistance utilisées pour vérifier l'accessibilité des contenus

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils (feuilles CSS dédiés, extensions HeadingsMaps et WebDeveloper Toolbar, Color Contrast Analyser).

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

Combinaisons des navigateurs web et lecteurs d'écran

Agent utilisateur	Technologie d'assistance
Firefox 93	NVDA 2021
Safari (14)	VoiceOver (macOS Catalina)
JAWS 2019	Internet Explorer 11
Chrome 91.0	Android natif 10.0

## Retour d'information et contact

DomiFa reconnaît que des problèmes d'accessibilité peuvent être présents sur le site actuel.

DomiFa s'engage en attendant les éventuels correctifs nécessaires, à prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée dans le respect du droit à la compensation, que le contenu fasse l'objet d'une dérogation ou non. Il est important de rappeler qu'en vertu de l'article 11 de la loi de février 2005 :

« la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

DomiFa invite donc les personnes qui rencontreraient des difficultés à la contacter contact.domifa@fabrique.social.gouv.fr afin qu'une assistance puisse être apportée (alternative accessible, information et contenu donnés sous une autre forme).

Déclaration d'accessibilité 5/6

## Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- un formulaire de contact;
- la <u>liste du ou des délégués de votre région</u> avec leurs informations de contact direct ;
- un numéro de téléphone : 09 69 39 00 00 ;
- une adresse postale (courrier gratuit, sans affranchissement): Le Défenseur des droits Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07.

Déclaration d'accessibilité 6/6